



CHARTRE D'UTILISATION DU FABLAB DESCARTES

La présente Charte d'Utilisation (ci-après la « Charte ») a été élaborée afin de définir les conditions d'utilisation du Fablab Descartes par ses Membres.

Le Fablab Descartes

Les Fablabs (laboratoires de fabrication) sont des réseaux de lieux d'expérimentation qui stimulent l'invention en donnant l'accès à des outils de fabrication numérique.

Le Fablab Descartes a pour objectif de promouvoir les nouvelles technologies et leur utilisation, de favoriser l'innovation et le brassage des compétences.

Membre

Est considérée comme Membre du Fablab Descartes, toute personne physique ou morale utilisant les ressources du Fablab Descartes qui a adhéré à l'association, qui est à jour de sa cotisation annuelle et qui a approuvé la présente Charte.

En signant cette charte d'utilisation, le Membre décharge de toute responsabilité le Fablab Descartes concernant les blessures, dommages matériels subis et/ou corporels occasionnés ou subis, en cas de perte ou vol de bien ainsi que pour toute autre dégradation survenus lors de l'utilisation des équipements ou machines du Fablab.

Le Membre déclare avoir souscrit à une assurance Responsabilité Civile, et maladie/accident, le garantissant contre tous sinistres, de quelques natures qu'ils soient, causés à leur personne ou à des tiers de leur fait, et que son contrat d'assurance ne mentionne pas de clause contraire à ce qui a été précédemment déclaré.

Les projets et sociétés incubés à l'Incubateur Descartes ont accès aux ressources du Fablab sous les mêmes conditions que les autres membres, selon les dispositions stipulées dans leur convention d'incubation.

Règlement Intérieur

En adhérant à la présente Charte, tout Membre s'engage à respecter et à appliquer le Règlement Intérieur du Fablab disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.fablab-descartes.com/adhesion/>.

Horaires

Le Fablab Descartes est libre d'accès pour les Membres mais sur réservation pour les équipements :

- les lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 13h et de 14h à 18h,
- les mercredi et vendredi de 10h à 13h et de 14h à 19h,
- le samedi matin de 10h à 14h (une fois par mois).

Aucun accès au Fablab ne pourra être autorisé en dehors de ces horaires, y compris pour les membres de l'Incubateur Descartes, sauf autorisation du Directeur du Fablab.





Equipements et consommables

Le Fablab Descartes met notamment à disposition des Membres les équipements (ci-après les « équipements ») suivants :

- 5 ordinateurs Dell OptiPlex 3020 équipés des logiciels FreeCad, Gimp, Inkscape, Slic3r ;
- 4 imprimantes 3D : Makerbot Rplicator 2x, Ultimaker 2 Extended, Reprap MicroDelta et Prusa I3;
- 1 scanner 3D Sense Cubify ;
- 1 découpeuse laser Trotec Speedy 300 100W ;
- 1 plotter de découpe vinyle Roland Camm 1 Pro GX300 ;
- 1 fraiseuse numérique Shotbot PRStandard Buddy ;
- 1 poste soudage/désoudage ;
- 1 machine à coudre/ broder Brother Innov-is NV2600;
- 1 appareil photo / vidéo Canon EOS 70D ;
- 1 pack robots Dash and Dot ainsi que son kit d'accessoires Wonder ;
- 1 kit "Smart home" pour LittleBits ainsi qu'un kit de programmation Arduino (Circuits électroniques simplifiés pour apprentissage) ;
- 1 boîte Lego Mindstorm ;
- 5 stylos d'impression 3D « Doodler Start » (adaptés aux enfants dès 8 ans).

Les consommables nécessaires à l'utilisation des équipements suivants pour la réalisation de projets sont fournis par le FabLab Descartes, dans la limite des stocks disponibles :

- Imprimantes 3D,
- Découpe vinyle,
- Brodeuse numérique.

Pour l'ensemble des machines, les Membres peuvent également passer commande des matériaux directement auprès du Fablab Descartes s'ils le souhaitent, aucun matériau n'étant stocké sur place pour la Découpe Laser ainsi que pour la Fraiseuse Numérique. Prévoir un délai suffisant pour l'approvisionnement des matériaux que vous souhaitez commander auprès du Fablab.

Formation

Chaque Membre devra, préalablement à l'utilisation des équipements du Fablab Descartes, avoir suivi une formation spécifique à l'utilisation de ces équipements à commande numérique avant toute première utilisation, ou présenter une attestation de formation similaire émanant d'un établissement Université Paris-Est ou d'un autre Fablab.

Lors de leur utilisation, les Membres devront respecter les instructions fournies par le personnel et/ou les responsables du Fablab Descartes.

Partage des connaissances





Chaque Membre peut utiliser le Fablab pour tout objet à fabriquer (dès lors que cela ne nuit à personne), et doit apprendre à fabriquer par soi-même et partager son expérience et ses connaissances avec les autres Membres dits « makers¹ » sur le site du Fablab.

La formation dans le FabLab s'appuie sur l'apprentissage par les pairs, chacun doit donc prendre part à la valorisation et la circulation des connaissances collectives.

Les Membres ayant une utilisation personnelle (non commerciale) du Fablab, acceptent de rendre libre d'accès leurs créations à d'autres Membres dits « makers » et devront publier sur le site du Fablab les plans de leurs réalisations ainsi que des photos.

Les Membres s'engagent aussi à partager leur expérience avec d'autres « makers » moins expérimentés afin de leur transmettre leur savoir-faire.

Utilisation commerciale

Les activités commerciales peuvent être prototypées et incubées au Fablab mais elles ne doivent pas entrer en conflit avec les autres usages, elles doivent croître au-delà du Lab plutôt qu'en son sein, et il est attendu qu'elles bénéficient à leurs inventeurs, aux Labs, et aux réseaux qui ont contribué à leur succès.

Les Membres (entrepreneurs, startups, PME etc.) souhaitant avoir une utilisation commerciale du Fablab devront protéger leurs créations.

Sous réserve de l'exercice des droits de tout inventeur sur une invention brevetable, le Membre inventeur de concepts et processus issus du Fablab doivent les laisser disponibles à l'usage des autres Membres. La protection choisie ne doit pas porter, autant que possible, préjudice à l'apprentissage et à la documentation de chaque projet réalisé dans le cadre du Fablab, les licences libres sont donc conseillées : Open source et Creative Commons.

Usage

Les Membres doivent veiller à ne pas incommoder les autres Membres makers du Fablab, notamment en évitant au maximum les nuisances sonores, olfactives, visuelles, ... (fumée, poussière,...) durant leurs activités.

Il est notamment strictement interdit de :

1. sortir un quelconque outil, matériel, consommable du Fablab sans autorisation des responsables,
2. emporter des supports d'installation de logiciels (CD Rom, Clé USB,...) en dehors du Fablab,
3. installer un logiciel sur les ordinateurs du Fablab, de quelque nature que ce soit,
4. installer un logiciel sur votre ordinateur personnel sans autorisation du personnel du Fablab,
5. faire pénétrer un tiers non Membre dans le Fablab Descartes.

¹ La culture maker (de l'anglais make :faiseur) est une culture (ou sous-culture) contemporaine constituant une branche de la culture Do it yourself (DIY) (qu'on peut traduire en français par « faites-le vous-même ») tournée vers la technologie.





Sécurité des personnes

Des règles de sécurité particulières se trouvent affichées à proximité de chaque équipement : ce sont des conditions particulières d'utilisation pour éviter tout accident ou dysfonctionnement.

Le Fablab Descartes ne pourra pas être tenu pour responsable des dommages sur des matériaux utilisés par un Membre liés au dysfonctionnement, au mauvais usage, au mauvais réglage ou à l'utilisation sans assistance d'un Equipement.

Procédure de réservation et d'utilisation des équipements

La réservation de tout équipement est nécessaire sur <http://www.fablab-descartes.com/reservation-en-ligne/> avant toute utilisation. La réservation doit être validée par l'équipe du Fablab pour être confirmée.

Le Membre se fait alors connaître d'un membre de l'équipe, crée puis enregistre une copie de son document de création (plan 3D, etc.) sur le réseau du Fablab Descartes puis passe en phase de réalisation.

Après utilisation d'un équipement, le Membre s'assure de laisser propre l'espace de travail et l'équipement qu'il aura utilisé et prend soin de ne laisser aucun déchet.

Une fois son projet terminé, le Membre prend des photos de sa création accompagnées d'un bref descriptif indiquant notamment toute astuce ou meilleure pratique à transférer à la communauté des Membres dits « makers » en utilisant de préférence la trame de documentation projet qui est disponible sur notre site à l'adresse suivante : <http://www.fablab-descartes.com/nos-projets/>. Le Fab manager se charge ensuite de poster le tout sur le site du Fablab.

Cession de droit à l'image

En adhérant à la présente Charte, tout Membre autorise le Fablab Descartes à fixer, enregistrer et reproduire son image par tous les moyens techniques connus à ce jour. L'image du Membre peut donc être diffusée sur tout support choisi par le Fablab Descartes dans un but de communication.

En outre, les Membres autorisent le Fablab Descartes à diffuser son image au public en utilisant les différents moyens connus à ce jour, et notamment le réseau Internet.

Le Fablab Descartes s'engage à ne pas céder les droits visés dans le présent contrat à qui que ce soit, sans autorisation préalable, expresse et écrite des Membres.

La présente cession est valable sans limite de durée.

Violations





Les Membres ne respectant pas l'ensemble des règles de la présente Charte et du Règlement Intérieur, pourront se voir refuser l'accès au Fablab temporairement ou définitivement.

Les responsables du Fablab se réservent expressément le droit de refuser l'accès et/ou de restreindre l'accès à un Membre au Fablab.

La présente Charte et le Règlement Intérieur peuvent être révisés à tout moment par les responsables du Fablab. Les Membres seront informés des modifications de ces derniers par voie électronique (mail ou site web) et/ou d'affichage.

Fait à Champs-sur-Marne, le

Je soussigné, NOM Prénom :

Qualité : Membre Entreprise / Académique / Etudiant / Demandeur d'emploi / Grand Public,

après avoir pris connaissance, obtenu toute explication et compris toutes les règles de la présente Charte et du Règlement Intérieur,
déclare m'engager à respecter scrupuleusement toutes les règles stipulées dans la présente Charte et dans le Règlement Intérieur.

